ART. 2 N° 1344

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - $(N^{\circ} 4222)$

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 1344

présenté par Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« poursuite d'un projet parental »

les mots:

« naissance d'un enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un enfant à naître n'est pas un "projet".